

Régime Agricole - Tableau n° 33 - Virus des hépatites

INFECTIONS D'ORIGINE PROFESSIONNELLE PAR LES VIRUS DES HEPATITES A, B, C, D, ET E

Création : 8 septembre 1975 - Dernière modification : 20 mars 1999 (19/03/99)

Equivalence ou similitude avec le régime général : tableau n° 45

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<p>I. - Hépatites virales transmises par voie orale</p> <p>a) Hépatites à virus A : - hépatite fulminante ; - hépatite aiguë ou subaiguë ; - formes à rechutes.</p> <p>Ces pathologies et leur étiologie doivent être confirmées par des examens biochimiques et par une sérologie traduisant une infection en cours par le virus A.</p> <p>b) Hépatite à virus E : - hépatite fulminante ; - hépatite aiguë ou subaiguë ;</p> <p>Ces pathologies et leur étiologie doivent être confirmées par des examens biochimiques et par la détection du virus E traduisant une infection en cours.</p>	<p>40 jours 60 jours 60 jours</p> <p>40 jours 60 jours</p>	<p>Travaux exposant au contact d'eaux usées lors de l'installation, l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement.</p> <p>Travaux exposant au contact d'eaux usées dans les cuisines de restauration collective.</p>
<p>II. - Hépatites virales transmises par le sang, ses dérivés et tout autre liquide biologique ou tissus humains</p> <p>a) Hépatites à virus B (en dehors des cas qui auraient été pris en charge au titre d'un accident du travail) :</p> <p>- hépatite fulminante ; - hépatite aiguë avec ou sans manifestations ictériques - manifestations extra-hépatiques dues à l'infection aiguë par le virus B : urticaire, érythème noueux, acrodermatite papuleuse, syndrome de Raynaud, vascularites, polyarthrite, néphropathie glomérulaire, anémie hémolytique ; - hépatite chronique active ou non.</p> <p>Ces pathologies et leur étiologie doivent être confirmées par des examens biochimiques et par la présence de marqueurs du virus B témoignant d'une infection en cours.</p> <p>- manifestations extra-hépatiques dues à l'infection chronique par le virus B : vascularite dont périartérite noueuse, néphropathie glomérulaire membrano-proliférative ; - cirrhose ; - carcinome hépato-cellulaire</p> <p>L'étiologie de ces pathologies : manifestations extra-hépatiques, cirrhose et carcinome hépato-cellulaire, doit être confirmée par la présence de marqueurs du virus témoignant d'une infection chronique à virus B ou un examen du tissu hépatique montrant les traces de ce virus.</p> <p>b) Co-infection d'une hépatite B par le virus D :</p> <p>- hépatite fulminante ; - hépatite aiguë ; - hépatite chronique active.</p> <p>L'étiologie doit être confirmée par la présence de marqueurs traduisant une infection en cours par le virus D.</p> <p>c) Hépatites à virus C (en dehors des cas qui auraient été pris en charge au titre d'un accident de travail) :</p> <p>- hépatite aiguë avec ou sans manifestations cliniques ;</p>	<p>40 jours 180 jours 180 jours</p> <p>2 ans</p> <p>10 ans</p> <p>20 ans 30 ans</p> <p>40 jours 180 jours 2 ans</p> <p>180 jours</p>	<p>Travaux exposant aux produits biologiques d'origine humaine et aux objets contaminés par eux.</p>

